



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BCE

Question écrite n° 67186

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le recours singulier de la Banque centrale européenne et de son président, M. Wim Duisenberg, à la seule langue anglaise. Malgré les déclarations de principe de la banque centrale sur le plurilinguisme, ses offres d'emploi en France semblent être rédigées uniquement en anglais comme l'atteste l'annonce parue dans le journal Le Monde du 14 août 2001. Le 30 août dernier, son président s'est également exprimé dans cette unique langue lors de la conférence de presse pour la présentation de l'euro. Il s'étonne d'une telle politique linguistique contraire au plurilinguisme européen et alors même que le Royaume-Uni n'a pas rejoint la zone euro. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin que la Banque centrale européenne respecte à l'avenir les langues de travail officielles reconnues par l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la préférence accordée à l'utilisation de la langue anglaise par la Banque centrale européenne (BCE) et son président. La BCE n'est pas soumise au même régime linguistique que celui qui est en vigueur dans les autres institutions européennes, notamment à la Commission. Elle n'est, par exemple, pas sujette à une obligation de traduire ses publications dans toutes les langues de la Communauté. Son président n'est pas, non plus, tenu de s'exprimer dans d'autres langues que celle qui lui est d'usage courant. Pour autant, les principaux instruments de communication de la BCE, c'est-à-dire les bulletins mensuels d'information et les rapports annuels d'activité, sont disponibles dans trois langues : l'anglais, le français et l'allemand. Le Gouvernement souhaite évidemment que l'usage d'autres langues que l'anglais soit le plus répandu possible dans l'activité quotidienne de la BCE. Il entend saisir toutes les occasions, dans les enceintes adéquates, pour promouvoir le plurilinguisme au sein de la banque et, en particulier, l'usage du français.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67186

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5702

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6604